

Communauté de Communes
Des Bertranges à la Nièvre
2, rue Masson
58130 GUERIGNY

Tél. : 03 86 60 99 70
Fax : 03 86 60 99 71

Conseil de Communauté

Séance du 16 décembre 2009

L'an deux mil neuf, le mercredi 16 décembre 2009 à dix-neuf heures, le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Saint-Martin d'Heuille, sous la présidence de Martine VANDELLE, Présidente.

Étaient présents :

A. ADOUE- B. BERNADOTTE- J.CAILLOT- D. CHALENCON- J.P.CHATEAU- A. DEMARES- D.GOBET- E. GUYOT- H. JUDAS- G. LANTIER- C. LOBRIAUT- C. MAGNIEN- S. MARC- C. MEVEL- M. PASSE- S. SEILER- A. VAILLANT- M. VANDELLE .

Absents excusés :

J.P. APERS donne pouvoir à S. MARC
J.C. BONNET
M. CHARMANT
J.P. GATEAU
N. LEBAS donne pouvoir à J.P. CHATEAU
A.LEONARD donne pouvoir à E. GUYOT
R. PASQUET donne pouvoir à C. LOBRIAUT
J. ROPITEAU

1. Désignation du secrétaire de séance :

Monsieur Christian LOBRIAUT est désigné comme secrétaire de la séance.

La séance est ouverte à 19h20 par Mme Martine VANDELLE

A l'unanimité, les conseillers adoptent le compte rendu du 14 octobre 2009.

La présidente demande l'accord de l'assemblée pour modifier l'ordre du jour envoyé avec la convocation ordinaire aux délégués communautaires :

- modification du point 2 : « Débat d'orientation budgétaire » et non « Décisions d'ordre budgétaire »
- retrait du point 5 « emprunt » de l'ordre du jour pour manque d'éléments complémentaires.
- ajout d'un point « convention de partenariat avec le CSI »

2. Débat d'orientation budgétaire 2010 (DOB 2010) :

Dans le cadre de la loi, les collectivités ou groupements ayant certain nombre d'habitants doivent organiser un débat d'orientation budgétaire (DOB) avant tout vote de budget primitif.

Madame la Présidente précise les orientations en matière de projets d'investissement pour 2010, un débat s'organise.

Madame la présidente apporte les précisions nécessaires et précise que la commission des finances va maintenant affiner l'ensemble des éléments et préparer le budget 2010.

3. **Règlement d'intervention** :

La Présidente rappelle que la communauté de communes, par souci de cohérence et d'équité ne peut être un guichet d'attribution de subventions en direction des collectivités adhérentes.

Compte tenu des dossiers présentés par la commune de Guérigny :

- Maison d'accueil des sportifs
- Aménagement d'un local jeunes (prévention de la délinquance)

La présidente propose un règlement d'intervention (à ajouter au règlement intérieur) qui se traduirait pour l'ensemble des communes par la possibilité de déposer une demande de subvention au titre d'un partenariat avec la collectivité, plafonnée à 50 000€ :

- pour un projet annuel,
- avec signature d'une convention autorisant les membres de la CCBN à utiliser l'équipement de manière permanente et pour la durée de vie dudit équipement
- et mise en place de la signalétique de la CCBN.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire accepte à l'unanimité d'ajouter au règlement intérieur un règlement d'intervention autorisant les communes à solliciter une fois par an une demande de subvention.

4. **Fiches actions 2009** :

La Présidente présente les plans de financement des Fiches Actions 2009 suivantes :

- Implantation de panneaux communautaires
- Achat du bâtiment de la Gare et aménagement
- Aménagement d'une aire d'accueil et de services pour les camping-cars
- Création d'une piste BMX
- Aménagement des berges du bief

Elle informe les Délégués communautaires que certains éléments restent à préciser pour le coût total du projet « Création d'une piste BMX de dimension régionale »

Le Conseil communautaire approuve les plans de financement des Fiches Actions 2009.

5. **Convention de dématérialisation entre la Trésorerie de Guérigny et la Communauté de communes** :

La Présidente évoque la possibilité de gérer les échanges de documents avec la Trésorerie de Guérigny grâce au Programme Hélios et un code d'accès confidentiel lancé par le Ministère des Finances, à compter du 1^{er} janvier 2010.

Le Conseil autorise la signature de cette convention de dématérialisation.

6. **Contrat de Mademoiselle Nancy LAHER** :

Madame VANDELLE, Présidente, informe les Délégués communautaires que Mlle Nancy LAHER arrive en fin de contrat et propose de le reconduire à compter du 1^{er} janvier 2010 en qualité d'Adjoint administratif stagiaire.

L'Assemblée approuve le renouvellement du contrat de Mlle Nancy LAHER.

7. **Prime de fin d'année :**

La Présidente souligne le travail important réalisé par Mlle Nancy LAHER et propose de lui attribuer une prime exceptionnelle de fin d'année.

Le conseil approuve l'attribution de cette prime exceptionnelle.

8. **Participation au financement d'un « animateur Nièvre » :**

Monsieur CHATEAU rappelle qu'à l'origine, cette demande est liée au projet « Etude du bassin versant de la rivière Nièvre »

Il informe l'Assemblée qu'un animateur, dont le rôle serait d'impulser des projets d'aménagement, serait recruté par la Communauté de communes « Entre Nièvre et Forêts ».

Une participation de tous les territoires concernés par ce projet est demandée à hauteur de 20% du coût total, répartis au prorata du nombre d'habitants par territoire.

Le Conseil communautaire accepte la participation au financement d'un montant de 1770€ par an sur trois ans.

9. **Convention de partenariat avec le Centre Social Intercommunal :**

La Présidente demande l'autorisation de signer la convention de partenariat avec le Centre Social Intercommunal

Le Conseil autorise la signature de cette convention.

10. **Questions diverses :**

Compte tenu des difficultés de recrutement d'un technicien pour le SPANC (0,50 ETP) la présidente émet l'idée de faire intervenir un prestataire privé ou de rechercher une coopération avec une communauté de communes voisine.

Monsieur Guyot fait aux délégués le compte rendu de son entretien avec le Président de la Communauté de Communes « Entre Nièvre et Forêts » concernant le projet de création d'un chantier d'insertion.

La séance est levée à 20h45.